



# Langues régionales : Blanquer s'explique

Le Conseil constitutionnel rejette l'enseignement « immersif » des langues régionales, ce qui provoque un tollé en Bretagne. Jean-Michel Blanquer défend le bilinguisme. Et promet de soutenir Diwan.

Entretien

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.

Pourquoi vous être opposé à cette loi sur l'enseignement des langues régionales ?

Je ne m'y suis pas opposé, j'ai au contraire soutenu le principe de cette loi dès le début. J'avais, alors, simplement indiqué qu'avoir la possibilité de l'enseignement immersif sans limite pouvait poser problème, ce que confirme le Conseil constitutionnel.

Mais c'est un recul pour les langues régionales ?

Non, puisque l'essentiel de la loi est validé. Le Conseil constitutionnel rejette le mot « immersif » mais consacre le bilinguisme, ce dont les partisans de l'enseignement des langues régionales – dont je suis – doivent se réjouir. Le bilinguisme, qui consiste à travailler deux langues en même temps, est plus bénéfique que l'apprentissage en une seule langue. Plus de 85 % des élèves qui pratiquent une langue régionale aujourd'hui le font d'ailleurs sous cette forme. La décision du Conseil constitutionnel offre un socle clair et solide pour développer l'enseignement des langues régionales.

Sauf qu'elle compromet le modèle d'enseignement actuel de Diwan...

Elle va sans doute conduire à des évolutions, mais elle ne condamne en rien Diwan, qui n'est pas menacé dans son existence. Il y a même là une opportunité pour passer à une nouvelle phase de son développement. Je resterai très attentif à ce que nous puissions continuer à appuyer Diwan. Vous comprenez tout de même l'émotion des défenseurs de la langue bretonne ?

Il faut que l'on évite les faux clivages et dissiper les malentendus. Certains essaient de déformer nos positions. J'ai moi-même été beaucoup caricaturé, alors que j'ai œuvré pour la renaissance de langues amérindiennes lorsque j'étais recteur d'académie en Guyane, que j'ai développé l'enseignement du créole dans celle de Créteil et que je suis un fervent partisan du développement des langues régionales.

Censurer l'enseignement en une seule langue, autre que le français, permettra-t-il de prévenir le développement d'écoles hors contrat financées par des puissances étrangères ?

Ce risque existe, d'où l'intérêt de disposer d'un cadre juridique solide. La loi Gatel nous permet d'empêcher des ouvertures d'écoles hors contrat qui suivent une logique séparatiste. La loi confortant les principes de la République nous permettra de fermer celles qui dérivent. La décision du Conseil constitutionnel contribue aussi sur ce point à un cadre cohérent.

Que pensez-vous de l'appel du député breton Paul Molac à réviser la Constitution pour que les langues régionales soient au niveau du français ?

La Constitution reconnaît déjà les langues régionales au travers de l'article 75. Elles sont encouragées en France. Nous avons beaucoup fait en ce sens depuis 2017. Rien que pour la région Bretagne, ce sont 57 millions d'euros par an et sur trente postes créés dans le premier degré à la dernière rentrée, vingt-quatre l'ont été pour l'enseignement des langues régionales. Nous les avons dynamisées à l'école primaire, au collège et grâce à la réforme du bac, avec la possibilité de suivre quatre heures de cours hebdomadaires en première et six heures en terminale, ce qui est totalement inédit. Et nous ferons plus encore dans les temps qui viennent.

Que préparez-vous ?

D'abord d'écouter et de retenir des propositions des acteurs. Ainsi, j'entends ce que l'on me dit sur la baisse du nombre d'élèves prenant l'option au lycée. Nous allons donc relancer l'option langues régionales au lycée, en attribuant des points supplémentaires au baccalauréat aux élèves qui obtiennent une note au-dessus de la moyenne, comme pour le latin et le grec. J'ai également demandé aux recteurs de travailler à un plan volontariste de réimplantation de ces options, et nous allons développer



l'enseignement « distanciel synchrone » dès la rentrée prochaine.

Qu'est-ce que c'est ?

La possibilité de donner des cours simultanés à plusieurs classes, par visioconférence. Nous pourrions étendre l'option à des lycées qui ne l'ont pas et avoir aussi plus d'élèves concernés. Cela s'ajoute à l'enseignement du breton, du basque, du corse et de l'occitan désormais proposé par le Cned [Centre national d'enseignement à distance] au niveau première et terminale. Une extension est prévue aux classes de seconde l'an prochain. Et nous allons encourager le développement des langues régionales dans l'enseignement périscolaire, au niveau du Plan mercredi, avec les communes qui le souhaitent. Nous pourrions proposer aux enfants des activités ludiques, sportives ou culturelles en breton. Nous écoutons les élus de nouveau sur ces questions, comme Richard Ferrand, Bruno Studer et Yannick Kerlogot [députés LREM du Finistère, du Bas-Rhin et des Côtes-d'Armor] qui font déjà des propositions très intéressantes.



*« Diwan n'est pas menacé dans son existence », affirme Jean-Michel Blanquer.*

■

